



Rencontre APE - Principale du collège

publié le 06/04/2011

Compte-rendu de la rencontre entre Mme GRIMAUD et l'APE du 23 mars 2011

L'objectif de la rencontre était de présenter à Mme Grimaud les différentes remarques exprimées par les parents délégués lors de la réunion proposée par l'APE et de répondre aux questions émises ce soir-là.

- 1) C'est à l'administration du collège qu'il revient de convoquer les parents délégués pour les conseils de classe. Les titulaires qui ne peuvent pas assister à un conseil, doivent prévenir l'APE qui se chargera alors de contacter les suppléants.
- 2) Il est proposé que les parents suppléants participent au premier conseil de classe de l'année de façon à ce qu'ils ne soient pas « démunis » lorsqu'on leur demande de remplacer un titulaire.
- 3) En général, les comptes-rendus des conseils de classe sont joints au bulletin ou transmis séparément aux parents. Si les parents délégués constatent que le compte-rendu n'a pas été envoyé, il ne faut hésiter à le faire savoir à Madame Lamarche.
- 4) Il est proposé qu'une boîte mail au nom de l'APE soit créée afin que les informations parviennent plus facilement aux différents membres de l'association.
- 5) Suite à la nouvelle démarche qui consiste à consulter les parents par questionnaire avant le conseil de classe, Mme Grimaud a précisé que certains sujets ne sont pas du ressort du conseil de classe. Toutefois, si elle a été informée par les parents délégués de ces questions avant le conseil, elle essaiera d'y répondre. Si tel n'est pas le cas, elle précisera alors où et quand ces questions pourront être débattues (en conseil d'administration ou en réunion avec elle).
- 6) Mme Grimaud (re)précise qu'il est interdit de communiquer à l'ensemble du collège le contenu et le résultat d'un conseil de discipline.
- 7) Les comptes-rendus du conseil d'administration sont disponibles dans le hall d'accueil du collège et sur le site internet.